

## AS'VOS CÔTÉS

### Point COVID

*Le guide confinement a été mis à jour le 26 mars suite aux nouvelles décisions du gouvernement.*

*Points importants à noter :*

- *Les directeurs d'agence peuvent décider ponctuellement, en fonction de l'affluence et afin de faire respecter les jauges capacitaires, de baisser les rideaux. En cas de flux plus importants, il est toujours possible de positionner un vigile.*
- *Les RDV chez les clients particuliers ne sont toujours pas possibles (sauf accord hiérarchique), la période de déclaration d'impôt étant propice à ce type de déplacements.*
- *Pour l'ensemble des mesures à prendre si vous avez été malades ou en contact avec une personne malade, les pages 40 à 48 du guide vous donnent les informations nécessaires pour organiser votre retour dans les meilleures conditions (pour rappel, avant tout retour sur site vous devez contacter par mail le SST [COVID19Retourautravail@lcl.fr](mailto:COVID19Retourautravail@lcl.fr), que vous ayez été absent pour maladie ou isolement).*
- *La direction estime que l'organisation du travail à distance tel que prévue (pour rappel 2 jours de TAD pour les agences de 10 collaborateurs et plus et 1 jour pour les autres), malgré les insistances du gouvernement pour généraliser le travail à distance, est suffisante compte tenu des mesures sanitaires individuelles (gel, masques, plexis), ce que vos élus déplorent.*
- *Les salariés qui ont un **RDV pour se faire vacciner** durant les heures de travail peuvent s'y rendre sans avoir à prendre une 1/2 journée de congés. Pour information, le gouvernement a donné l'autorisation aux services de Médecines du Travail de vacciner les salariés (vaccin ASTRAZENECA). Pour cela vous devez avoir plus de 55 ans, si c'est votre choix vous pouvez vous pré-inscrire **via le lien suivant** : <https://www.bienetreautravail.ametra06.org/limesurvey/index.php?r=survey/index/sid/536139/lang/fr>*

***Si vous avez le moindre doute n'hésitez pas à nous contacter.***

### LCL NOUVELLE GÉNÉRATION

*Concernant LCL Nouvelle Génération vous avez été nombreux à nous interroger et à nous faire part de votre crainte de voir votre agence fermée.*

*A ce jour, le processus social et une expertise sont en cours au niveau du CSE Central.*

*Nous serons vigilants sur les avancées de ce projet et ne manquerons de revenir vers vous au fur et à mesure des avancées.*

## *Quelques informations suite au CSEE du 25 mars*

*\* **Nouvelles fusions de DGA (DR Corse et Provence)** : Pour rappel, nous avons déjà assisté l'année dernière à la disparition d'une DGA en Corse. A l'issue de ce processus, il ne restera donc plus que de 2 DGA en Corse (DGA Sud Corse et DGA Haute Corse).*

*Concernant le secteur de Provence, il s'agit du regroupement des DGA d'Avignon et de Carpentras qui devient la DGA Vaucluse composée de 13 agences et de 88 collaborateurs ce qui en fera la plus importante de la DDR.*

*Nous ne pouvons que déplorer ces nouvelles disparitions de postes et de possibilités d'évolution dans notre entreprise et nous interroger sur la nouvelle charge de travail qui en découle également.*

### *\* **Point travaux :***

*Rafraichissement des agences de Cimiez, Villeneuve Loubet et Cros de Cagnes (printemps 2021)*

*Rénovation concept SEP pour Vaison la Romaine (pas de date communiquée)*

*\* **Le budget auxiliaires de vacances est de 283 semaines pour la DDR, se décomposant de la manière suivante :** 86 pour les Alpes Maritimes, 52 pour Marseille, 54 pour le Var, 55 pour la Provence et 36 pour la Corse.*

*\* **Les réunions hors horaires de travail se font sur la base du volontariat et les heures supplémentaires** sont bien prises en compte.*

*Contrairement à une légende urbaine qui circule sur certaines DGA, **la direction paye toujours des heures supplémentaires.***

*\* **Le personnel de l'accueil, s'il dispose d'un équipement, est éligible à la journée de travail à distance ; de même que les alternants et les salariés à temps partiels.***

## ***MSI***

*La communication auprès des salariés est en cours et a déjà eu lieu sur certaines DGA.*

*L'enveloppe est de 316000€ pour la DDR, montant moyen de 1183€ pour **280 bénéficiaires, soit seulement 18% des collaborateurs !***

*Afin d'éviter des erreurs d'interprétation de la part des communicants, les enveloppes des primes pepa, le complément de rémunération variable août 2020, le complément de rémunération pour les salaires supérieurs à 3 fois le smic ou encore l'égalité pro ne font pas parties de l'enveloppe des MSI.*

*Toujours à cœur de vous informer et de répondre à vos interrogations nous restons **AS'VOS CÔTÉS.***

*Si vous avez des collaborateurs qui souhaitent bénéficier de nos informations, n'hésitez pas à leur donner nos coordonnées, nous leur ferons parvenir une autorisation de diffusion et les inclurons dans nos listes de diffusion.*

## **AS'MICALEMENT**

*Sandra Dellarocca 06.78.29.11.14*

*Sophie Godalisse-Arnulf 06.62.37.98.73*

*Isabelle Marro 06.47.41.91.06*

*Sophie Carrara 06.19.94.70.12*

*[autrement.solidaires.med@gmail.com](mailto:autrement.solidaires.med@gmail.com)*